

SÉANCE RÉGULIÈRE (6 avril 2020)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 6 avril 2020 à 20 h 00 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque qui est présente au lieu habituel des séances.

Assistent également à la séance, par visioconférence : Dominique Lamarre, directrice générale et secrétaire-trésorière et Hugues Poulin, inspecteur municipal.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

090-04-2020

2 - SÉANCE TENUE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des personnes présentes que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

091-04-2020

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

092-04-2020

4.1 - Séance régulière du 9 mars 2020

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 9 mars dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 9 mars 2020 soit adopté.

5 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

093-04-2020

5.1 - Adoption des états financiers 2019

ATTENDU que les vérificateurs externes ont présenté un rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport financier 2019 soit accepté tel que soumis par les vérificateurs externes.

094-04-2020

5.2 - Adoption du rapport du vérificateur externe sur l'année financière 2019

ATTENDU que les vérificateurs externes ont présenté un rapport sur l'année financière se terminant le 31 décembre 2019;

ATTENDU qu'à leur avis, les états financiers consolidés condensés présentent, à tous les égards importants, un résumé fidèle des états financiers complets;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport du vérificateur externe sur l'année financière de la Municipalité se terminant le 31 décembre 2019.

095-04-2020

5.3 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à mars 2020 totalisant 148 281,00 \$ (Folio 350188) et 22 018,76 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 12478 à # 12533 inclusivement, par prélèvement bancaire #106 à #110 inclusivement ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

5.4 - Permis de mars 2020

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de mars 2020 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

5.5 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 mars 2020, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

Il n'y a aucune correspondance pour le mois de mars 2020.

7 - LÉGISLATION

7.1 - Avis de motion / Règlement 289-287A-2020

La conseillère Lise Rancourt donne avis qu'un règlement no. 289-287A-2020 modifiant le règlement no. 287-2019 décrétant le taux des différentes taxes et de l'intérêt pour l'exercice financier 2020 sera adopté lors d'une prochaine séance

de ce conseil. Un projet de ce règlement est déposé en même temps que le présent avis de motion.

096-04-2020

7.2 - Adoption / Premier projet de règlement numéro 288-164A-2020 modifiant le règlement de zonage

Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du projet de règlement 288-164A-2020.

RÈGLEMENT NO 288-164A-2020 modifiant le règlement de zonage

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le 1er projet du règlement 288-164A-2020 soit, et est adopté par le conseil.

097-04-2020

7.3 - Déterminer date de la consultation publique - règlements no. 288-164A-2020

ATTENDU que le premier projet de règlement no. 288-164A-2020 modifiant le règlement de zonage a été adopté par la résolution no. 096-04-2020;
ATTENDU que la Loi prévoit qu'une consultation publique doit être tenue pour l'adoption de modifications au règlement de zonage;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 5 mai 2020 à 19 h 00 sur le projet de règlement no. 288-164A-2020.

8 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est tenue à huis clos. Aucune question n'a préalablement été adressée aux membres du conseil.

9 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

9.1 - Dépôt du rapport 2018 sur l'eau potable

La secrétaire-trésorière procède au dépôt du Rapport sur l'eau potable 2018 aux élus qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

098-04-2020

9.2 - Achat d'une barrière anti-inondation

ATTENDU la résolution no. 073-03-2020 décrétant l'achat de 2 sections de 50 pieds de longueur d'une barrière anti-inondation de MegaSecur afin de protéger le sous-sol du centre communautaire des inondations;
ATTENDU que lors d'une visite des lieux par l'équipe d'installation de MegaSecur il a été déterminé qu'il n'y avait pas assez d'espace après la descente au sous-sol pour ancrer la barrière et que par conséquent, il sera nécessaire d'ajouter deux sections supplémentaires de 50 pieds de barrière;
ATTENDU la nouvelle proposition reçue pour l'achat de 4 sections du modèle WL-3950 de MegaSecur;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition du 3 avril 2020 de MegaSecur au montant de 22 848 \$, avant les taxes applicables pour l'achat de 4 sections du modèle WL-3950 d'une barrière anti-inondation.

099-04-2020

9.3 - Peinture de l'entrepôt au centre communautaire - octroi

ATTENDU que l'entrepôt en tôle situé au centre communautaire doit être peinturé pour le rafraîchir et le changer de couleur afin de l'harmoniser au site existant;

ATTENDU que des prix ont été demandés auprès de deux entrepreneurs locaux pour la réalisation de ces travaux de peinture;
ATTENDU qu'un seul prix a été reçu;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de peinture de l'entrepôt municipal situé au 3030, 1re Avenue à Jolicoeur Système intérieur inc. au coût de 3 696 \$, avant les taxes applicables.

100-04-2020

9.4 - Achat d'un enregistreur de débordement à l'usine d'épuration

ATTENDU que la Municipalité est dans l'obligation de changer son enregistreur de débordement à l'usine d'épuration afin qu'il réponde aux normes actuelles exigées par le ministère de l'Environnement;
ATTENDU que des prix ont été demandés à deux entreprises;
ATTENDU qu'un seul prix a été reçu;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation d'un enregistreur de débordement auprès de Les pompes M.C. inc. au coût de 4 213,83 \$, avant les taxes applicables, selon la soumission du 5 mars 2020.

101-04-2020

9.5 - Tonte du gazon - terrains municipaux

ATTENDU que la Municipalité a demandé un prix à Pelouses de Beauce afin que l'entreprise poursuive, pour 2020, les travaux de tonte du gazon à la halte routière et au centre communautaire;
ATTENDU qu'un prix a également été demandé pour la tonte du petit parc de la 1re Avenue où se trouve le pont miniature;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de tonte pour les terrains de la halte routière, du centre communautaire et, au besoin, du petit parc de la 1re Avenue à Pelouses de Beauce pour la somme de 5 385 \$ (halte routière), 1 617 \$ (centre communautaire) et 975 \$ (parc 1re Avenue), avant les taxes applicables.

102-04-2020

9.6 - Location d'un conteneur pour branches

ATTENDU que les résidents du secteur urbain de la Municipalité ne peuvent faire le brûlage de branches directement sur leur terrain;
ATTENDU que l'an dernier un conteneur avait été installé au garage municipal afin de récupérer les branches de ces citoyens et que cela avait été apprécié par les résidents;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la location d'un conteneur (roll-off) auprès de Services sanitaires D.F., lequel conteneur sera installé au garage municipal pour recevoir les branches.

103-04-2020

9.7 - Traitement des boues de l'usine d'épuration

ATTENDU l'offre de service reçue le 11 février 2020 de la Régie intermunicipale de la région de Thetford pour la réception et le traitement des boues provenant de l'usine d'épuration de la Municipalité;
ATTENDU que suite à des pourparlers l'offre de la Régie peut s'appliquer pour une année seulement;
ATTENDU que des mesures de la siccité des boues seront réalisées lors de la réception des boues municipales, acheminées dans un laboratoire accrédité et facturées à la Municipalité en surplus du traitement;
ATTENDU que ce contrat est estimé à une dépense inférieure à 25 000 \$,

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer, pour l'année 2020, le contrat pour la réception et le traitement des boues municipales à la Régie intermunicipale de la région de Thetford au tarif de 25,75 \$/tonne.

104-04-2020

9.8 - Document appel d'offre services professionnels pour 1re Avenue et 34e Rue

ATTENDU que la Municipalité a procédé au dépôt de demandes de subvention pour la réalisation de travaux majeurs de réfection d'une partie de la 1re Avenue

et de la 34e Rue;
ATTENDU que dès la confirmation officielle de l'approbation des projets déposés et de l'admissibilité des dépenses à ce projet, la Municipalité souhaite aller en appel d'offres pour services professionnels pour la réalisation des plans et devis;
ATTENDU que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan peut réaliser les documents d'appel d'offres requis;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan pour la conception des documents d'appel d'offres pour services professionnels pour la réfection d'une partie de la 1re Avenue et de la 34e Rue.

10 - QUESTIONS DIVERSES

105-04-2020

10.1 - Responsable de l'application de la Politique de gestion des cours d'eau sur le territoire municipal

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur les Compétences municipales, une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux dispositions de la section XXV du chapitre II du titre XIV du Code municipal du Québec, pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

ATTENDU que la MRC Beauce-Sartigan a adopté une Politique de gestion des cours d'eau le 31 janvier 2007;

ATTENDU que la MRC Beauce-Sartigan a adopté le règlement 2015-87 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC le 16 septembre 2015;

ATTENDU les ententes conclues entre la MRC et la municipalité sur ces deux documents;

ATTENDU que la municipalité doit nommer une personne désignée;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Frédéric Larue, inspecteur en bâtiment et en urbanisme, pour l'application des responsabilités liées à la gestion des cours d'eau en conformité avec la Politique de gestion des cours d'eau et le règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Beauce-Sartigan.

106-04-2020

10.2 - Embauche d'un opérateur eau potable / eaux usées et journalier aux travaux publics

ATTENDU le contrat de travail d'un an présenté pour l'embauche de M. Hugues Poulin comme opérateur eau potable / eaux usées et journalier aux travaux publics à temps partiel à partir du 4 mai 2020 puisque ce dernier n'occupera plus la fonction d'inspecteur municipal à cette date;
ATTENDU que son échelle salariale actuelle continue à s'appliquer dans ce nouveau poste;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE M. Hugues Poulin soit embauché à titre d'opérateur eau potable / eaux usées et journalier aux travaux publics à compter du 4 mai 2020;
QUE Mme Dominique Lamarre, directrice générale et Mme Lyne Bourque, mairesse, soient autorisées à signer le contrat de travail de M. Poulin pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

107-04-2020

10.3 - Appel d'offres Aménagement du bureau municipal - report de la date d'ouverture des soumissions

ATTENDU l'appel d'offres en cours pour l'aménagement du bureau municipal;
ATTENDU qu'avec l'arrêt des entreprises de la construction par décret du gouvernement du à la COVID-19, il pourrait être difficile pour certains entrepreneurs d'obtenir tous les prix de leurs sous-traitants avant la date de dépôt des soumissions du 1er avril 2020;
ATTENDU que pour remédier à cette situation, la date de dépôt des soumissions et, par conséquent, l'ensemble de l'échéancier à été revu;

ATTENDU qu'un addenda a été transmis au SEAO afin que toutes les entreprises intéressées à soumissionner en sois informées;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le report de la date d'ouverture des soumissions au 29 avril 2020.

108-04-2020

10.4 - Conditions de vacances pour la direction générale

ATTENDU les conditions de travail de la directrice générale, Mme Dominique Lamarre;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Qu'à partir de l'atteinte de l'échelon 6 de l'échelle salariale de la direction générale, échelon donnant droit à 8 % de vacances payées, la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, a droit à une progression annuelle de son taux de vacances annuelles jusqu'à l'atteinte de sa 10e année d'ancienneté, année où elle a droit à 10 % de vacances payées.

109-04-2020

10.5 - Recherche en eau - caractérisation hydrogéologique complémentaire au puit du camping de la Roche d'Or

ATTENDU qu'il y a lieu d'évaluer une option pouvant être réalisée à court terme pour trouver une source d'eau potable supplémentaire, en attendant les résultats de la démarche de recherche en eau déjà entreprise; ATTENDU que suite à la demande de la Municipalité, la firme de consultants LNA a fourni une offre de services no. 4499 afin de réaliser la caractérisation hydrogéologique complémentaire du puit du Camping La Roche d'Or; ATTENDU qu'une entente devra être conclue avec les propriétaires du Camping avant de pouvoir procéder; ATTENDU que ces dépenses sont admissibles au Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de LNA au coût de 4 470 \$, avant les taxes applicables et la proposition des Puits du Québec au coût de 1 890 \$, avant les taxes applicables.

110-04-2020

10.6 - Demande pour l'ajout d'un luminaire sur un terrain privé - annulation de la résolution 040-01-2020

ATTENDU qu'Hydro-Québec ne procède pas à l'installation de luminaires privés sur leur réseau; ATTENDU que la résolution no. 040-01-2020 ne peut donc s'appliquer; ATTENDU que le propriétaire devra soumettre à ce conseil une soumission afin de connaître les coûts pour une installation électrique privée et l'installation d'un luminaire, laquelle soumission permettra de décider du montant de la subvention octroyée par la Municipalité pour ce faire;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution no. 040-01-2020.

111-04-2020

10.7 - Abonnement à GOnet - accès réservé

ATTENDU la soumission no. 2017-3577 datée du 1er avril 2020 d'Azimut pour un abonnement à GOnet - accès réservé;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de d'accepter la proposition d'Azimut pour un abonnement à GOnet - accès réservé pour les 8 mois restant de l'année 2020, au coût de 73 \$ / mois ainsi qu'une formation à être suivi par M. Frédéric Larue au coût de 100 \$, lesquels coûts sont avant les taxes applicables.

112-04-2020

10.8 - Les arts de la rue - signature du contrat avec l'artiste et la MRC de Beauce-Sartigan

ATTENDU qu'un contrat *Les arts de la rue* a été rédigé afin de définir l'entente entre la MRC de Beauce-Sartigan, la municipalité de Notre-Dame-des-Pins et l'artiste sélectionné, M. Alain Lapierre, pour la réalisation d'une oeuvre d'art extérieure à Notre-Dame-des-Pins;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit approuvé l'entente tripartite *Les arts de la rue* présentée;
QUE Mme Dominique Lamarre, directrice générale, soit mandatée afin de signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins;
QU'un budget de 1 200 \$ soit attribué à la réalisation de ce projet par la Municipalité.

113-04-2020

11 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Lyne Bourque
Mairesse

Dominique Lamarre
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyne Bourque
Mairesse